

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018**

Convocation le 24 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Élisabeth Bousquet, Dominique Colombo, Fabrice De Nardi, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier.

Étaient absents : Frédérique Boret qui donne procuration à Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau, Fabrice Redoules et Rémy Soullignac.

Secrétaire de séance : Élisabeth Bousquet.

WI-FI PUBLIC LOTOIS

Le syndicat mixte Lot numérique a décidé de mettre en place à l'échelle départementale une solution de Wi-Fi public gratuite et uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes, dans l'objectif de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Lors du comité syndical du 19 juillet 2018, le syndicat a attribué le marché de Wi-Fi public lotois à la société QOS Telecom. Celle-ci fournira et installera les bornes intérieures ou extérieures dans les communes du Lot dès le mois de novembre 2018. Lot numérique prendra en charge l'investissement initial d'une borne par commune, sous condition que cette dernière s'engage à souscrire un abonnement auprès de la société QOS Télécom pour assurer l'accès au service, l'assistance et la maintenance de la borne.

Si la commune souhaite l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à les rembourser au syndicat, qui les commandera et les lui cédera ensuite, ainsi qu'à souscrire, pour le fonctionnement, un abonnement auprès de la société QOS Télécom.

Si la commune, de taille importante ou à forte fréquentation touristique, souhaite assurer la couverture d'une zone étendue qui nécessiterait l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à rembourser au syndicat l'étude, ainsi que l'installation et le fonctionnement d'au moins une borne supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- d'**ADHÉRER** au dispositif du syndicat Lot numérique de déploiement du Wi-Fi public lotois afin de bénéficier d'une solution uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes ;
- de **BÉNÉFICIER** de la fourniture et l'installation d'une borne extérieure qui sera localisée Place de l'Olme, Mairie, 46 250 LES ARQUES ;
- de **SOUSCRIRE** auprès de la société QOS Télécom, pour une durée d'au moins 4 ans, un abonnement annuel par borne d'un montant de 315,72 € TTC ;

POUR : 5

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

Les Arques, le 29/10/2018

Le Maire,

Jérôme Bonafous